

**QUESTION URGENTE DE M. PRÉVOT À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « LA PROCÉDURE DE  
LIQUIDATION DE LA SUBVENTION  
FACULTATIVE AU PROJET « LAGARDÈRE » »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Prévot à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la procédure de liquidation de la subvention facultative au projet « Lagardère » ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

Je vous invite à emboîter le pas aux trois précédents orateurs qui ont scrupuleusement respecté le temps de parole. Nous sommes bien partis aujourd'hui.

**M. Prévot (PS).** - Monsieur le Président, vous prenez toujours des précautions oratoires que vous ne prenez pas avec d'autres.

Monsieur le Ministre du Budget, hier, j'interrogeais votre collègue Mme Greoli sur un projet montois et je tentais de savoir si ce projet montois avait été, comme l'affirmait son porteur, subsidié par la Région wallonne.

Mme Greoli m'a affirmé avoir octroyé une subvention facultative à hauteur de 30 000 euros.

Je ne vous demanderai évidemment pas de vous exprimer sur le bien-fondé ou non de cette subvention, mais celle-ci, en tout état de cause puisqu'elle est de plus de 25 000 euros, devrait passer entre vos mains.

Ma question est simple : avez-vous vu passer ce dossier ? Si vous me dites non, je peux aller me rasseoir. Par contre, si vous l'avez vu passer, est-il bloqué sur votre bureau comme d'aucuns le supposent ? Si vous l'avez signé, vous rappelez-vous à quelle date ? Cela pourrait évidemment m'éclairer dans la recherche de cet argent qui, visiblement, ne se trouve nulle part puisque le porteur du projet s'est exprimé dans la presse ce matin, via son chef de file, en disant qu'aucun euro n'avait été reçu, à ce jour.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, je vous connais bien. On n'efface pas cinq mois de commission d'enquête d'un revers de la main. Quand j'ai lu la presse, ce matin, je dois ajouter que lorsque je vous ai entendu dans les couloirs hier en parler devant moi à Mme Greoli, je me suis bien dit que la balle reviendrait vers moi. Je n'imaginai pas que ce serait dans le cadre d'une question urgente. Nonobstant cela, et c'est pour cela que je peux vous répondre, sinon je ne connais pas toutes les dates de signature de ceci ou de cela au sein du cabinet.

J'ai donc demandé, très tôt ce matin, au cabinet que l'on vérifie ce dossier. Je vous confirme que ce dossier a bien été rentré dans mon cabinet aux alentours du 20 juillet. Je vous confirme aussi que, quelques jours après, le 26 juillet, de mémoire, il en est ressorti avec une approbation. Je vous rappelle que l'approbation qui concerne mon cabinet est une approbation non pas sur le fond, mais uniquement sur le respect des lignes budgétaires. Je vous confirme qu'effectivement ce dossier est resté quelques jours au cabinet au mois de juillet. Depuis lors, il est reparti chez ma collègue.

Pour le reste, je vous renvoie chez ma collègue.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cet éclairage intéressant.

Hier Mme la Ministre me disait avoir octroyé cette subvention de 30 000 euros. Ce matin, d'aucuns disaient qu'ils n'en avaient pas reçu.

Toujours dans ce même souci de transparence, je voulais savoir où était l'argent. Visiblement, le dossier n'est plus sur votre bureau. Il devrait être plus ou moins depuis deux petits mois sur celui de Mme Greoli, si l'argent n'a pas encore été liquidé.

Je reviendrai vers Mme la Ministre Greoli pour savoir pourquoi ce dossier n'a toujours pas été liquidé, puisque le porteur de projet dit n'avoir reçu encore aucun euro de la part de la Région.

**QUESTION URGENTE DE M. FOURNY À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA  
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « L'OBJECTIF  
DE 5 % DE CYCLISTES DANS LE TRAFIC  
TOTAL WALLON D'ICI 2030 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « l'objectif de 5 % de cyclistes dans le trafic total wallon d'ici 2030 ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Ministre, aujourd'hui, nous avons l'occasion de lire dans un article de presse votre volonté de poursuivre le développement du cyclo au niveau de la Wallonie et de faire en sorte que d'ici 2030 l'on puisse atteindre 5 % de véhicules dits lents dans le trafic total.

Ma question est directe. Avez-vous l'intention, au travers de projets à venir et de développements, outre ceux déjà faits en termes de vélocycles et autres, de faire en sorte que l'on puisse mettre le vélo au cœur de la priorité du déplacement lent au niveau wallon ? Quelles sont les lignes conductrices que vous allez développer à cet effet ?

Quels sont les moyens qui y seront consacrés, puisque l'on sait que d'importants moyens ont été développés ces dernières années et qu'il y a des demandes de plus en plus importantes, que ce soit en matière de développement lent au quotidien, mais également en termes touristiques où le vélo prend de plus en plus de place et rencontre un succès croissant ? Quels sont les moyens que vous allez développer pour pouvoir atteindre cet objectif ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, effectivement, les moyens utilisés pour les infrastructures vélo sont en croissance ces dernières années. On a une croissance d'ailleurs progressive, mais nous sommes, aujourd'hui, à cumuler trois types de budget.

Tout d'abord, j'entends M. Daele réclamer que systématiquement, lorsque l'on refait une route, on consacre des moyens à une piste cyclable. C'est vrai que, dans un certain nombre de cas, c'est possible. Cela ne l'est pas toujours. En tout cas, c'est une préoccupation de plus en plus présente au sein de la DGO1 et même de la SOFICO pour les voiries régionales. Nous ne sommes pas loin de cette prise en compte systématique. La prise en compte est systématique. La capacité de l'assiette à chaque fois de réaliser une piste cyclable spécifique n'est pas toujours possible, tout simplement.

Par contre, les budgets ont été croissants ces dernières années : ceux des moyens du RAVeL et ceux aussi de la politique cyclable en général, dépendant de mon département.

Là où se fait l'impulsion la plus forte, c'est à travers les décisions prises lors du débat sur le Plan wallon d'investissement, puisqu'il y a un gros apport en moyens pour la mobilité alternative, le transfert modal, à la fois sur les transports en commun et sur les pistes cyclables.

Nous voulons créer, notamment, une série d'autoroutes vélos à travers la Wallonie, avoir des axes principaux qui permettent de faire la liaison entre les villages, les gares les plus importantes, des capacités de stockage des vélos dans les gares et toute une série d'autres projets liés à ces moyens considérables.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de la réponse apportée.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.** - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DRÈZE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LA DÉSIGNATION DU CONSTRUCTEUR DU TRAM DE LIÈGE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Drèze à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la désignation du constructeur du tram de Liège ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Monsieur le Ministre, je pense que c'est en décembre 2008, quand vous étiez ministre, que le Gouvernement wallon a décidé pour la première fois de ce tram à Liège. Une dizaine d'années plus tard, je pense que l'on arrive tout doucement au jour historique.

C'est du moins, si j'en crois la presse du 13 septembre, ce qui va se produire aujourd'hui, Monsieur le Ministre, puisqu'il semble que le conseil d'administration de l'Opérateur de transport de Wallonie se réunit aujourd'hui. J'espérais que c'était le matin, je ne sais pas si c'est cet après-midi, mais, en toute hypothèse, avant la fin de la journée et peut-être tout de suite, peut-être allons-nous connaître le constructeur, l'opérateur, de ce futur tram de Liège.

Nous savons tous qu'il reste deux consortiums en lice : Mobiliège et Tram'Ardent.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà la décision du conseil d'administration de l'OTW ? Pouvez-vous, en outre, nous dire, en deux mots, les critères principaux qui peuvent démarquer un concurrent par rapport à l'autre ? Pouvez-vous nous préciser la date de début du chantier et la date prévue de mise en service ?

À partir du moment où le CA de l'OTW s'est prononcé aujourd'hui, y a-t-il encore des obstacles dans